



Probleme de restitution de caution

Par **doanier**, le **28/05/2010** à **15:02**

Bonjour,j'ai donner un chèque de caution il y a un mois ,pour la location d'un appartement.Je me suis séparer de ma petite amie donc je ne prend plus ce logement et le propriétaire ne veu pas me redonner la caution alors que ne suis meme pas rentré dans le logement.rnA t il le droit d'agir ainsi?rnEn vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **28/05/2010** à **16:44**

bonjour, rnnsi vous avez signé le bail, le bailleur peut vous demander de payer le loyer le temps qu'il trouve un autre locataire jusqu'à trois mois,rnrnun mois de caution, ce n'est pas cher payé !rnren revanche, si vous n'avez pas signé le bail, il doit vous rendre la cautionrnnpour tout savoir sur le bail de logementrnhttp://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm

Par **aliren27**, le **29/05/2010** à **18:04**

Bonjour,rnrntant que le bail n'est pas signé, il doit vous rendre le "depot de garantie" et non la caution.rnSi le bail est signé, vous lui devez 3 mois de préavis. rna vous de voir !rn cordialementrnAline